

Les modalités de formation

Les cours en présentiel soir



Les cours peuvent avoir lieu [au semestre 1](#), [au semestre 2](#) ou [tout au long de l'année](#). Le rythme est généralement d'un cours par semaine.

Les cours en semaine sont planifiés entre 17h30 et 21h45, le samedi entre 8h et 17h45.

Des séances de travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) ou exercices dirigés (ED) sont susceptibles d'être programmés en plus.

L'inscription à ces enseignements est uniquement possible pour les auditeur.rice.s résidant à Paris et en Ile-de-France. Si vous êtes intéressé.e et que vous n'êtes pas dans cette situation, il convient de vous adresser [au centre le plus proche de chez vous](#). Des dérogations sont possibles dans certains cas.

Les cours en présentiel jour



Les cours peuvent avoir lieu [au semestre 1](#), [au semestre 2](#) ou [tout au long de l'année](#).

Les cours ont lieu en semaine et sont planifiés entre 8h et 17h30.

L'inscription à ces enseignements est uniquement possible pour les auditeur.rice.s résidant à Paris et en Ile-de-France. Si vous êtes intéressé.e et que vous n'êtes pas dans cette situation, il convient de vous adresser [au centre le plus proche de chez vous](#). Des dérogations sont possibles dans certains cas.

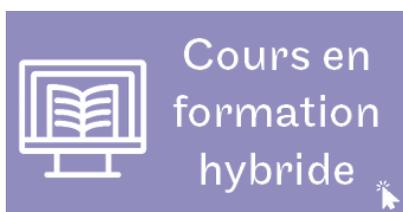
Les cours à distance



La totalité des enseignements en formation ouverte à distance (FOAD) sont mis à disposition en ligne. Aucun déplacement n'est sollicité.

Les inscriptions sont possibles à partir du [centre régional le plus proche de votre domicile](#) qui organisera l'examen localement.

Les cours en formation hybride



La formation hybride combine les cours en présentiel et la formation à distance. Les séances en présentiel sont obligatoires. Le nombre de séances et leur rythme dépendent de la discipline et de la pédagogie appliquée.

L'inscription à ces enseignements est uniquement possible pour les auditeur.rice.s résidant à Paris et en Ile-de-France. Si vous êtes intéressé.e et que vous n'êtes pas dans cette situation, il convient de vous adresser [au centre le plus proche de chez vous](#). Des dérogations sont possibles dans certains cas.

<https://www.cnam-paris.fr/les-modalites-de-formation-1018852.kjsp?RH=1404475663027>